

Elections en République démocratique du Congo

# Que retenir des élections du 20 décembre 2023 ?

*FHS CONGO*

Le 20 décembre dernier, l'électorat congolais a été convoqué pour la 4ème fois par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) pour élire au même moment le président de la République, les députés nationaux et provinciaux ainsi que les conseillers communaux. Le 31 décembre 2023, soit 11 jours après la tenue de ces élections, la CENI a procédé à la publication des résultats provisoires. C'est le Président Félix Tshisekedi qui les remporte avec 73,38% des voix. Moïse Katumbi arrive à la 2ème position avec 18,08% et les autres candidats se partagent le reste des voix. Dans son arrêt rendu le 9 janvier 2024, la Cour Constitutionnelle a confirmé la réélection de Tshisekedi avec 73,47% des suffrages exprimés.

Par sa décision n°001/CENI/AP/2024 du vendredi 5 janvier 2024, la CENI a publié une liste de 82 candidats à la députation nationale et provinciale invalidés pour motif de fraude électorale, d'incitation à la violence, de corruption et de détention illégale des dispositifs électroniques de vote (DEV), etc. Dans la même décision, la CENI a annoncé l'annulation des résultats des élections législatives dans les circonscriptions de Masimanimba (Kwilu) et de Yakoma (Nord Ubangi) pour raison notamment de violence et de vandalisme à l'endroit des électeurs et des membres de la CENI. De leur côté, les candidats invalidés ont contesté cette décision devant le Conseil d'État, évoquant l'incompétence de la CENI et la violation des droits de la défense dans la mesure où ils n'ont pas été préalablement entendus. Les trois Gouverneurs des provinces qui figurent sur cette liste des invalidés (Kinshasa, Equateur et Mongala) ont été démis de leurs fonctions.

### Territoires de la RDC



Quelle: FHS Congo • Kartenmaterial: © OCHA • Erstellt mit Datawrapper

Figure 1: Les territoires où les élections n'ont pas eu lieu ou ont été annulées (bleu foncé)

C'est en date du 14 janvier 2024 que la CENI a publié les résultats provisoires des élections législatives nationales. 477 députés, dont 64 femmes, issus des 44 partis et regroupements politiques ayant atteint le seuil de 1% ont été proclamés élus sur les 500 qui doivent siéger à l'Assemblée nationale. Notons que dans les circonscriptions de Kwamouth, Masisi et Rutshuru, les élections n'ont pas été organisées en raison de l'insécurité.

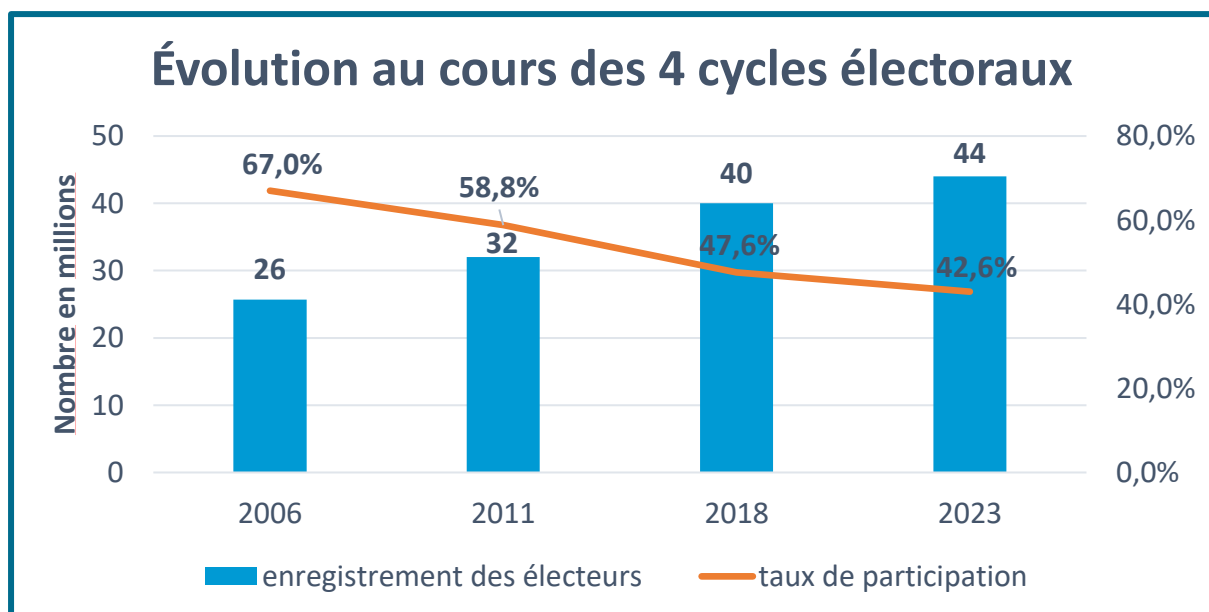
A voir les différentes images et vidéos qui circulent dans les réseaux sociaux illustrant des cas de fraude électorale, considérant les déclarations qui fusent de partout sur la mauvaise qualité de ces élections ainsi que les multiples réactions sur la décision de la CENI d'invalider les candidats soupçonnés de fraude et les mécontentements suscités par la publication des résultats des élections législatives, il y a lieu de s'interroger sur le déroulement de ces élections, sur le rôle de différents acteurs ainsi que sur les retombées probables.

## 1. Du déroulement des élections

Selon les chiffres donnés par la CENI, le nombre des électeurs était estimé à 44 millions tandis que celui des candidats à différents niveaux d'élections s'élevait à 100.000. Plus de 75.000 bureaux de vote ont été ouverts à travers le pays pour recevoir les électeurs. Au regard du nombre élevé des candidats et afin de gagner en temps, la CENI a recouru aux machines à voter comme ce fut le cas lors du cycle électoral passé.

Les élections devaient se tenir pendant 11 heures. Cependant, dans plusieurs endroits, les bureaux de vote n'ont pas été ouverts de sitôt. En outre, dans certains bureaux, les machines sont arrivées en retard et dans d'autres elles ne sont carrément pas arrivées. Cela a entraîné la prolongation des opérations de vote dans certains coins du pays plus de six jours après le délai légal.

Du point de vue participation, l'on dénote un engouement des électeurs surtout dans les grandes villes. Environ 18 millions d'électeurs ont fait le déplacement vers les bureaux de vote, soit un taux de participation de 43,23% réduit à 42,65% à la suite de l'annulation des résultats des circonscriptions de Masimanimba et de Yakoma. Cependant, avec l'arrivée tardive des machines dans certains bureaux, et bien d'autres contraintes d'ordre technique et logistique, plusieurs Congolais n'ont pas pu accomplir ce devoir civique.



Sources : Jeune Afrique, RTBF, BBC Afrique

Le rapport produit par les observateurs qui ont assuré le monitoring des opérations électorales renseigne beaucoup de défaillances et irrégularités lors de ces élections : des dispositifs électroniques de vote détruits, d'autres entre les mains des candidats et des particuliers, des scènes de violence dans les centres de vote, le soudoiment des agents électoraux, la mise à l'écart des témoins et des observateurs, l'absence des noms de certains électeurs et candidats sur les listes électorales, le non-respect du délai légal des opérations de vote... Le rapport de la mission d'observation électorale (MOE) déployée par la CENCO et l'ECC a identifié plus de 5400 incidents survenus lors de ces élections. C'est ainsi que plusieurs parlent d'une parodie d'élections et d'un chaos électoral.

## 2. Du rôle des acteurs

En politique, les alliances se font et se défont, dit-on. Cet adage a trouvé son sens dans ce processus électoral où les acteurs se sont livrés à une bataille électorale sans merci aux fins d'obtenir la victoire.

### 2.1. La Commission Electorale Indépendante

La Centrale électorale se félicite d'avoir gagné le pari d'organiser des élections dans le délai constitutionnel même si beaucoup dénoncent la prolongation illégale du vote au-delà du 20 décembre. Il sied de reconnaître les efforts fournis par cette institution pour y parvenir au regard de multiples contraintes auxquelles elle a fait face. Toutefois, il ne faut pas organiser les élections pour les organiser. Quand on observe minutieusement le déroulement de ces opérations électorales, on y remarque des failles dans la préparation et une non prise en compte des imprévus. Le retardement de plusieurs opérations dont l'acquisition du matériel électoral et son déploiement a eu un impact négatif sur le reste du processus. En outre, la non-maitrise du nombre des matériels déployés et des itinéraires de déploiement a fait que certaines machines se soient retrouvées chez les candidats. A cela, il faudrait ajouter la faible vulgarisation de la loi électorale notamment en ce qui concerne le seuil électoral. Par ailleurs, certains agents électoraux ont été identifiés comme complices de la fraude électorale.

### 2.2. Les candidats



Figure 2: de nombreux candidats ont mis tous leurs efforts dans une campagne de visibilité

Il sied tout d'abord de relever que la courte durée de la campagne électorale (1 mois) face à l'immensité du pays n'a pas facilité la tâche aux candidats présidents de la République. Leur circonscription électorale étant toute la RDC, il leur était pratiquement difficile de mobiliser l'électorat sur toute l'étendue du territoire national. Beaucoup ont éprouvé d'énormes difficultés de déplacement vers les provinces en raison des contraintes logistiques. C'est pour cette raison que certains candidats se sont arrêtés seulement à Kinshasa.

Ensuite, le coût de la campagne électorale, particulièrement pour les candidats présidents, n'était pas à la portée de tous. Il fallait combiner les moyens matériels, financiers et humains que plusieurs n'avaient pas. La stratégie utilisée par le Président Tshisekedi de déployer ses alliés de l'Union sacrée dans leurs zones d'influence respectives afin de couvrir différents espaces ethniques et linguistiques s'est avérée efficace. Cela lui a permis d'atteindre plus d'électeurs que ses concurrents.

Par ailleurs, l'absence d'un consensus autour d'un candidat unique de l'opposition est parmi les causes qui expliquent leur défaite. En effet, l'émiettement des voix de l'opposition a conforté la position du Président Tshisekedi et a joué grandement sur sa réélection.

Au regard des irrégularités qui ont émaillé le déroulement de ces élections, les candidats de l'opposition contestent la victoire de Tshisekedi et appellent à l'annulation du scrutin. La requête introduite par M. Théodore Ngoy auprès de la Cour Constitutionnelle pour ce faire a été rejetée.

Au niveau des élections législatives nationales et provinciales, la situation était autre. L'appartenance à une même famille politique n'a pas atténué la bataille politique à laquelle les candidats se sont livrés sur terrain. Le principe de chacun pour soi était d'application. Seuls les résultats importaient, quels que soient les moyens utilisés. Cela s'est vérifié même pour les candidats de l'Union sacrée. C'est ainsi que depuis la proclamation des résultats des législatives nationales, plusieurs familles politiques vivent dans les mécontentements. Certains estiment avoir été utilisés comme marchepieds par d'autres pour des causes électoralistes. Cela met en mal la cohésion en leur sein.

### **2.3. Les électeurs**

Les masses que les candidats ont drainé lors de la campagne électorale n'ont pas reflété la réalité du vote. A en croire certains analystes, la population congolaise n'a pas fait montre de maturité politique. Pour cette 4<sup>ème</sup> expérience électorale, il fallait qu'on assiste à une réelle appropriation du processus par la population. Au-delà des discours de campagne et de la réception des « cadeaux » des candidats, la fibre tribale a grandement joué dans les choix opérés par les électeurs. En outre, le comportement des jeunes à la solde des candidats a une fois de plus été décrié. Ils ont été instrumentalisés et ont joué pour beaucoup dans la fraude électorale.

Il convient également de relever le fait pour ces opérations électorales d'avoir renforcé les conflits intercommunautaires et d'avoir perturbé la cohésion sociale et la cohabitation pacifique au sein des communautés, en milieu rural surtout. Plusieurs électeurs ont été discriminés et d'autres ont été victimes de diverses formes de violence simplement parce qu'ils ont choisi de se ranger derrière tel ou tel autre candidat. Cela a concerné surtout les femmes qui ont subi des violences sexistes en raison de leurs choix électoraux jugés contraires à l'opinion de leur environnement social et politique.

Les attitudes anti-démocratiques affichées par la population congolaise et surtout par la jeunesse lors des élections de 2023 viennent remettre en cause l'efficacité du travail d'éducation à la citoyenneté réalisé par différentes organisations de la Société civile et les partis politiques.

### **2.4. Les témoins et observateurs**

Les témoins ont semblé être moins efficaces. Beaucoup n'ont pas été suffisamment informés du rôle qui était le leur. La plupart d'entre-deux ont fonctionné comme une main-d'œuvre que le candidat a recrutée et qu'il devait coûte que coûte rémunérer. On n'a pas senti un réel engagement de leur part. Pour ce qui est des observateurs électoraux, on a remarqué l'implication des églises catholique et protestante au travers de la MOE. Environ 25 000 observateurs ont été déployés par cette mission. Il y a eu également d'autres observateurs nationaux et internationaux principalement dans le cadre sous-régional et régional. La déclaration finale de la MOE à l'issue des élections a été déterminante pour apaiser les tensions au sein de la population. Beaucoup l'ont considérée comme une sorte de « légitimation » du processus. Cependant, dans une nouvelle déclaration rendue publique le jeudi 18 janvier 2024, les évêques de la CENCO qualifient de catastrophique le scrutin présidentiel et pointent du doigt la responsabilité de la CENI dans le chaos électoral.

## 2.5. Les autorités locales et policières

Certains candidats en fonction ont profité de leur statut pour s'arroger des privilèges lors des élections. D'autres ont bénéficié de la complicité des autorités locales pour bourrer les urnes ou pour empêcher les électeurs du camp opposé de pouvoir accéder aux bureaux de vote. Quelques éléments de la Police, des FARDC et de l'ANR sont également cités dans ce lot. La faiblesse ou le laxisme du ministère public dans la poursuite des infractions décriées pendant le processus électoral en cours a été manifeste.

## 2.6. La presse

Les informations communiquées à la presse étaient souvent liées à la proximité du candidat avec l'organe de presse concerné. Il n'y avait pas vraiment de neutralité dans les contenus diffusés. Un nombre réduit de médias a toutefois fait montre de plus de professionnalisme dans la distribution de la parole aux candidats lors de la campagne électorale et même dans l'analyse du déroulement des opérations électorales. Ce qui est déplorable, c'est le fait pour plusieurs médias d'avoir véhiculé des discours qui ont conduit aux violences électorales et aux conflits intercommunautaires.

## 3. Des retombées probables

Avec plus de 400 députés élus, l'Union sacrée va disposer d'une majorité très confortable à l'Assemblée nationale qui permettra au Président élu d'agir avec plus de marge de manœuvre pour gouverner, à condition que ses principaux alliés lui rassurent de leur loyauté. Cependant, du fait de l'accumulation des frustrations internes, il y a lieu de craindre un risque d'implosion de cette plateforme politique.

En outre, la requalification de la majorité parlementaire soulève une certaine crainte sur l'objectivité et l'impartialité des députés dans l'élaboration des lois et le contrôle parlementaire. D'ailleurs, certains observateurs manifestent leur inquiétude sur une probable désactivation des dispositions verrouillées de la Constitution, particulièrement l'article 220.

Dans leur déclaration commune du 18 janvier 2024, les principaux opposants réitèrent leur position d'exiger l'annulation des élections du fait de graves irrégularités et fraudes massives constatées. L'on s'interroge alors sur la nécessité et l'utilité d'une telle démarche à l'heure actuelle. Etant donné qu'ils n'ont pas réussi à constituer un bloc dans la phase préélectorale, toute autre action à mener a posteriori n'aura pas un grand impact dans la mesure où la population n'est plus aussi motivée à les accompagner comme ce fut le cas au lendemain des élections de 2018.

Par ailleurs, une nouvelle démarche au niveau de la Cour constitutionnelle serait contreproductive. En effet, la première requête déposée par M. Théodore Ngoy ayant été rejetée, la probabilité d'une suite positive dans un nouveau contentieux est quasiment nulle. Des violences post-électorales ne sont pas à exclure. Cependant, étant donné que dans les grandes villes comme Kinshasa et Lubumbashi, la situation semble être « maitrisée », les mouvements de contestation risquent de s'avérer inefficaces à la longue.

Même si le vote en RDC est souvent sociologique, le comportement de certains candidats a été de nature à mettre en danger la cohésion sociale et la cohabitation pacifique entre ethnies. Il n'est pas impossible d'assister, dans les jours qui viennent, à la montée des conflits intercommunautaires téléguidés par les politiciens.

Avec la situation d'impasse que la RDC connaît actuellement à l'issue de ce 4ème cycle électoral, les tensions et la crispation décrites lors du mandat passé risquent d'être au rendez-vous lors de cinq prochaines années. Etant qualifié de braquage électoral, cette situation renforce les crises récurrentes auxquelles le pays est confronté depuis son indépendance qui du reste est l'une des causes fondamentales de la contestation de la légitimité des institutions et de leurs animateurs.

Dans un tel contexte, il sera difficile pour le Président Tshisekedi de travailler dans un climat de sérénité. L'on se demande alors si un dialogue serait envisageable dans les jours à venir afin de permettre la décrispation du climat politique et faciliter le bon fonctionnement des institutions. La composition d'un gouvernement d'union nationale qui va intégrer certaines têtes de l'opposition et prendre en compte leurs revendications, la question sécuritaire et le rapprochement avec les anciens alliés du FCC qui ont boycotté ce processus électoral pourraient bien être inscrits à l'ordre du jour de telles assises.

## Sources

- <https://www.ceni.cd/communique-de-presse/2024/01/06/communique-de-presse-ndeg-002ceni2024-decision-portant-annulation>
- <https://twitter.com/cenirdc/status/1743412062779261051>
- <https://www.radiookapi.net/2024/01/08/emissions/dialogue-entre-congolais/rdc-la-ceni-sanctionne-certains-candidats-deputes-et>
- <https://www.radiookapi.net/2024/01/10/emissions/dialogue-entre-congolais/elections-2023-la-cour-constitutionnelle-confirme>
- <https://www.makanisi.org/rdc-lelection-presidentielle-2023-analysee-par-leonie-kandolo/>
- <https://actualite.cd/2023/12/18/elections-le-20-decembre-en-rdc-tous-les-75-400-bureaux-de-vote-seront-ouverts-le>
- <https://actualite.cd/2024/01/10/les-candidats-invalides-contestent-la-decision-de-la-ceni-devant-le-conseil-detat>
- [https://www.liberation.fr/international/afrique/rdc-la-tension-monte-dans-lattente-des-resultats-des-elections-20231227\\_KXAMQVEZ4JJBHXY4UOE2Y2QM/](https://www.liberation.fr/international/afrique/rdc-la-tension-monte-dans-lattente-des-resultats-des-elections-20231227_KXAMQVEZ4JJBHXY4UOE2Y2QM/)
- [https://cencordc.org/attachments/article/416/VF\\_D%C3%A9claration\\_MOE\\_CENCO-ECC\\_2023.pdf](https://cencordc.org/attachments/article/416/VF_D%C3%A9claration_MOE_CENCO-ECC_2023.pdf)
- <https://actualite.cd/2024/01/10/elections-en-rdc-avec-lannulation-des-suffrages-exprimes-masimanimba-et-yakoma-le-taux>
- <https://www.radiookapi.net/2024/01/15/actualite/politique/legislatives-nationales-lunion-sacree-assuree-de-la-majorite>
- <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/rdc-lopposition-appelle-%C3%A0-manifester-samedi-jour-de-la-prestation-de-serment-du-pr%C3%A9sident-tshisekedi/3113107>
- <https://actualite.cd/2024/01/18/chaos-electoral-en-rdc-la-cenco-painte-la-responsabilite-de-la-ceni-elle-ne-sest-jamais>